

NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2020

Les propositions de Budget Primitif du SDEV pour l'année 2020 sont établies conformément aux orientations budgétaires arrêtées par le Comité Syndical le 29 janvier 2020.

Balance générale

SECT.	DEPENSES 2020	RECETTES 2020
FONCTIONNEMENT		
<i>Opérations réelles</i>	2 971 700,00 €	5 825 100,00 €
<i>Opérations d'ordre (avec résultat reporté et virement à la section de fonctionnement)</i>	8 578 954,76 €	5 725 554,76 €
TOTAL	11 550 654,76 €	11 550 654,76 €
INVESTISSEMENT		
<i>Opérations réelles</i>	34 225 293,31 €	29 978 558,40 €
<i>Opérations d'ordre (avec résultat reporté et virement à la section d'investissement)</i>	6 065 553,18 €	10 312 288,09 €
TOTAL	40 290 846,49 €	40 290 846,49 €
TOTAL	51 841 501,25 €	51 841 501,25 €

1. Section Dépenses de Fonctionnement

SDEV	ANNEE 2019		ANNEE 2020	Evolution 2020/2019	
BUDGET PRIMITIF	Budget voté	Compte Administratif	Budget Primitif		
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
011 Charges à caractère général	2 453 550,00 €	1 069 736,57 €	1 793 850,00 €	-659 700,00 €	-26,89%
012 Charges de personnel	1 158 250,00 €	1 043 077,26 €	1 014 750,00 €	-143 500,00 €	-12,39%
022 Dépenses imprévues Fonct.	250 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	-150 000,00 €	-60,00%
65 Autres charges gestion courante	49 600,00 €	41 705,47 €	61 100,00 €	11 500,00 €	23,19%
67 Charges exceptionnelles	25 000,00 €	23 188,70 €	2 000,00 €	-23 000,00 €	-92,00%
DEPENSES REELLES	3 936 400,00 €	2 177 708,00 €	2 971 700,00 €	-964 700,00 €	-24,51%
023 Virement à la section d'investis.	10 642 969,75 €	0,00 €	7 367 954,76 €	-3 275 014,99 €	-30,77%
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	
68 Dotations aux amortissements et provisions	770 000,00 €	768 112,86 €	1 211 000,00 €	441 000,00 €	57,27%
DEPENSES D'ORDRE	11 412 969,75 €	770 512,86 €	8 578 954,76 €	-2 834 014,99 €	-24,83%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 349 369,75 €	2 948 220,86 €	11 550 654,76 €	-3 798 714,99 €	-24,75%

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 diminuent de près de 25 % par rapport au budget primitif 2019.

- **Chapitre 011** : - 659 700 € sur les charges à caractère général (prévu 1 793 850 €)
La dépense en diminution en 2020 par rapport à 2019, concerne l'entretien des réseaux d'éclairage public, puisqu'en 2019, s'agissant de la première année du nouveau contrat, les

prestataires ont procédé au relampage. La totalité des factures n'ayant pas été reçue, des dépenses relatives aux prestations 2019 sont à prévoir quand même, mais dans une moindre mesure.

Par ailleurs, pour rappel, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires à la rémunération du cabinet AEC pour la réalisation de la prestation d'assistance au renouvellement du cahier des charges de concession. Comme indiqué lors du DOB 2020, la prestation est estimée à 72 550 € HT pour des négociations envisagées sur une période de 16 mois.

- **Chapitre 012 : - 143 500 €** sur les charges de personnel (prévu 1 014 750 €). La diminution de ce poste est quelque peu artificielle puisqu'en 2019, une dépense imprévue de 160 000 € a eu lieu pour la régularisation d'assurance du personnel.

De fait, cette dépense mise à part, il est plutôt prévu une augmentation de la masse salariale pour 2020 comme indiqué lors du DOB 2020. En effet, pour rappel, même si numériquement le nombre d'agents n'évolue pas, le recrutement d'un chargé de mission IRVE (catégorie A) entraîne une rémunération plus importante que celle versée actuellement pour le poste d'adjoint technique (catégorie C) en contrat pour besoin occasionnel.

Par ailleurs, comme tous les ans, il faut tenir compte des déroulements de carrière des agents et des hausses réglementaires de traitements du fait de la mise en œuvre du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations [PPCR].

Pour tous les autres postes de dépenses de fonctionnement, on notera une certaine stabilité, et dans tous les cas, un ajustement au regard des dépenses réellement réalisées en 2018.

La liste détaillée des postes de dépenses sont annexées au présent document.

2. Section Recettes de Fonctionnement

SDEV BUDGET PRIMITIF	ANNEE 2019		ANNEE 2020	Evolution 2020/2019	
	Budget voté	Compte Administratif	Budget Primitif		
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
013 Atténuation de charges	160 000,00 €	220 910,12 €	0,00 €	-160 000,00 €	0,00%
73 Impôts et taxes	2 800 000,00 €	2 792 771,05 €	2 800 000,00 €	0,00 €	0,00%
74 Dotations et participations	2 400 000,00 €	2 269 215,67 €	3 020 000,00 €	620 000,00 €	25,83%
75 Autres produits de gestion courante	100,00 €	0,69 €	5 100,00 €	5 000,00 €	5000,00%
77 Produits exceptionnels	0,00 €	254 748,02 €	0,00 €	0,00 €	
RECETTES REELLES	5 360 100,00 €	5 537 645,55 €	5 825 100,00 €	465 000,00 €	8,68%
777 Quote-part subv investis transfert cpte de résultat	220,00 €	210,53 €	220,00 €	0,00 €	0,00%
7875 Repr. Prov. charges de fonctionnement courant	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	-300 000,00 €	-100,00%
RECETTES D'ORDRE	300 220,00 €	300 210,53 €	220,00 €	-300 000,00 €	-99,93%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 660 320,00 €	5 837 856,08 €	5 825 320,00 €	165 000,00 €	2,92%
002 Excédent antérieur reporté	9 689 049,75 €	9 689 049,75 €	5 725 334,76 €	-3 963 714,99 €	-40,91%

Pour financer les dépenses inscrites en 2020, le Syndicat prévoit de percevoir les recettes suivantes :

- **Chapitre 73 : + 0 €** sur les impôts et taxes (prévu 2 800 000 € comme en 2019).
Comme indiqué lors de l'étude du Compte Administratif, il s'agit sur cet article de la perception de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants (de par la loi), et celles de plus de 2 000 habitants qui ont choisi de la verser au Syndicat.

La prudence de prévision (stabilité par rapport aux prévisions 2019, alors qu'une augmentation des tarifs a lieu en 2020) s'explique par la fluctuation de cette taxe liée directement aux consommations d'électricité des usagers, c'est-à-dire au nombre d'usagers (professionnels et particuliers), aux conditions climatiques, et aux appareils électriques, de moins en moins énergivores.

Ainsi :

- entre 2017 et 2018, le montant de taxe perçue a diminué de plus de 50 000 €, passant de 2 892 686,03 € à 2 842 204,33 € ;
- entre 2018 et 2019, le montant de taxe perçue a encore diminué de près de 50 000 €, passant de 2 842 204,33 € à 2 792 771,05.

Pour mémoire (comme indiqué dans la note sur le Débat d'Orientations Budgétaires) : La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité est perçue selon le coefficient fixé par délibération du Comité Syndical à 6. En effet, les coefficients applicables aux Communes sont déterminés par le Code Général des Collectivités Territoriales (0, 2, 4, 6, 8 ou 8.5). L'actualisation s'effectue sur les tarifs par MWh consommé. Ils sont déterminés en fonction des puissances souscrites par les consommateurs, et sont réévalués par arrêté chaque année, en fonction de l'inflation. Pour 2020 : les tarifs sont de 0,26 € ou 0,77 € par MWh, soit après application du coefficient multiplicateur : 1,56 € ou 4,62 € par MWh consommé (contre 1,50 € et 4,56 € en 2019).

- **Chapitre 74 : + 620 000 €** sur les dotations et participations (prévu 3 020 000 €).
Comme précisé dans la note sur le Compte Administratif, il s'agit dans ce chapitre de prévoir le montant des **redevances R1 et R2 versées par ENEDIS** et le montant des **participations des communes en matière de maintenance des réseaux d'éclairage public**.

La **redevance R1**, destinée à financer les dépenses annuelles de structure supportées par le Syndicat pour l'accomplissement de sa mission d'autorité concédante, est calculée par rapport aux longueurs de réseaux, à la population desservie, à la durée de la concession... On prévoit une légère augmentation en 2020, à environ **625 000 €**.

La **redevance R2** est liée quant à elle aux travaux réalisés par le Syndicat (différence entre dépenses et recettes) lors de l'année N-2. Elle devrait être de l'ordre de **1 475 000 €** en 2020.

Les **participations financières des communes en matière de maintenance des réseaux d'éclairage public** se décomposent comme suit : forfait suivant la nature et le nombre de points lumineux pour l'entretien préventif, et 100 % des factures de maintenance curative. Cette dernière donnée est difficilement prévisible puisqu'elle dépend en partie du nombre de pannes non incluses aux forfaits de maintenance préventive et aux sinistres, dont les tiers ne sont pas identifiés, qui surviendront en cours d'année, mais aussi du délai de facturation des prestataires.

Le montant prévu en 2020 est de 920 000 €, contre 400 000 € en 2019. En effet, malheureusement, les relevés effectués par les prestataires en début d'année ont mis au jour des incohérences avec les données dont disposait le Syndicat, et la nécessité de réaliser des contrôles sur l'année 2019 n'a pas permis de facturer les communes pour cette année. Ainsi, en 2020, les communes seront facturées des prestations 2019 et 2020.

- **Chapitre 75 : + 5000 €** sur les autres produits de gestion courante (prévu 5 100 €).
Il s'agit de la redevance d'occupation qui sera versée par le Centre de Gestion pour la mise à disposition des locaux sis 59 Rue Jean Jaurès, comme convenu lors des négociations d'acquisition du nouveau siège du Syndicat.

La liste détaillée des postes de recettes est annexée à la présente note.

En résumé, la section de fonctionnement du budget primitif 2020 présente un équilibre en recettes et en dépenses pour un montant cumulé de **11 550 654,76 €**.

Un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est inscrit à hauteur 7 367 954,76 € (dépenses de fonctionnement au 023 et recettes d'investissement au 021). Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 1 211 000 € cette année (augmentation importante due principalement à l'amortissement des prestations de détection des réseaux d'éclairage public).

3. Section Dépenses d'Investissement

SDEV	ANNEE 2019		ANNEE 2020	Evolution 2020/2019	
	Budget voté	Compte Administratif	Budget Primitif		
BUDGET PRIMITIF					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
13 Subvention d'investissement	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00%
20 Immobilisations incorporelles	3 137 387,78 €	1 396 085,83 €	2 020 000,00 €	-1 117 387,78 €	-35,62%
21 Immobilisations corporelles	832 292,00 €	26 778,55 €	891 955,95 €	59 663,95 €	7,17%
23 Immobilisations en cours	27 435 911,76 €	12 400 910,17 €	31 301 337,36 €	3 865 425,60 €	14,09%
26 Participations et créances ratt. À des participati	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
DEPENSES REELLES	31 407 591,54 €	13 823 774,55 €	34 225 293,31 €	2 817 701,77 €	8,97%
040 Opérations ordre transfert entre sections	220,00 €	210,53 €	220,00 €	0,00 €	0,00%
041 Opérations patrimoniales	1 736 333,33 €	1 313 716,26 €	1 733 333,33 €	-3 000,00 €	-0,17%
DEPENSES D'ORDRE	1 736 553,33 €	1 313 926,79 €	1 733 553,33 €	-3 000,00 €	-0,17%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 144 144,87 €	15 137 701,34 €	35 958 846,64 €	2 814 701,77 €	8,49%
001 Déficit d'investissement reporté	2 267 202,75 €	2 267 202,75 €	4 331 999,85 €	2 064 797,10 €	91,07%

Les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2020 se montent à **34 225 293,31 €**, en augmentation par rapport à 2019 (**+ 2 817 701,77 €, soit + 8,97 %**).

Les principaux postes de dépenses en 2020 sont les suivants :

- **Chapitre 13 : 0 €** sur les subventions d'investissement (prévu 2 000 €).
Il s'agit de pouvoir rembourser à la Commune de Hadol la subvention TEPCV, qui devait à l'origine lui être versée directement, mais qui, finalement vient d'être versée au SDEV. Celle-ci devait venir en déduction de la participation financière de la commune au projet. Or, le

bilan de ce chantier avait déjà été réalisé en 2018 pour permettre à la commune de percevoir la subvention, d'où le remboursement nécessaire en 2020.

- **Chapitre 20** : - **1 117 387,78 €** sur les immobilisations incorporelles (prévu 2 020 000 €).
Comme indiqué précédemment, dans la note sur le compte administratif, les deux postes principaux de dépenses d'investissement sont :

- d'une part, les **redevances R2** (sur l'éclairage public, les travaux et les délégations de maîtrise d'ouvrage) perçues par le Syndicat de la part d'ENEDIS, puis à reverser aux Communes par le Syndicat : **1 550 000 €** prévus (soit - **80 303,79 €** par rapport à 2019) au regard des montants de travaux réalisés l'année N-2.

- d'autre part, les frais liés au **marché de détection**, et autres logiciels : la majorité des prestations du marché 2016-2018 ayant été réalisée et facturée, ce poste de dépense est estimé à 420 000 € pour 2020 (solde de l'ancien marché et nouveau marché) contre 1 457 083,99 € en 2019 (soit - **1 037 083,99 €**).

En complément de ces postes, des crédits nouveaux, à l'identique qu'en 2019, sont inscrits pour la réalisation, par un prestataire extérieur, d'**une éventuelle étude diagnostique relative au déploiement des installations de recharge pour véhicules électriques (50 000 €)**.

- **Chapitre 21** : + **59 663,95 €** sur les immobilisations corporelles (prévu 891 955,95 €).
Comme en 2019, et suite à la décision du Comité Syndical en date du 30 janvier 2019, **d'acquérir le bâtiment actuel du Centre de Gestion**, sis Rue de la Clé d'Or à Epinal, il est nécessaire d'inscrire les crédits inhérents (y compris frais notariés).

Par ailleurs, ce chapitre comprend les dépenses d'investissement nécessaires au **fonctionnement des Services du Syndicat** : travaux sur le bâtiment, acquisition de mobilier, acquisition de matériel informatique, acquisition de véhicules... Ces prévisions de dépenses sont supérieures par rapport à 2019, notamment sur le poste travaux sur bâtiments afin de prévoir l'éventuelle création d'un auvent pour protéger les véhicules du Syndicat des intempéries sur le parking du nouveau siège, mais aussi la réalisation de travaux sur le bâtiment sis Rue Jean Jaurès (réfection de l'étanchéité d'un mur, modification du dispositif d'alarme).

- **Chapitre 23** : + **3 865 425,60 €** sur les immobilisations en cours (prévu 31 301 337,36 €).
Comme évoqué précédemment lors de la présentation du Compte Administratif 2019, il s'agit des plus importants postes de dépenses du Syndicat relatifs aux **travaux** réalisés pour les Communes que ce soit d'une part, sur le **réseau d'électricité (17 175 048,49 €)**, et d'autre part, sur les **réseaux d'éclairage public** ou sur les **réseaux de télécommunications (14 126 288,87 €)** dans le cadre de travaux connexes aux travaux sur le réseau de distribution d'électricité. Sont incluses dans ce second poste de dépenses, comme en 2019, celles relatives à d'éventuels **travaux pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques**.

Ces prévisions sont réalisées en fonction du volume des projets en cours et des demandes nouvelles reçues des communes. Si on note une stabilité des crédits nouveaux pour 2020, il faut souligner que l'augmentation est due aux importants restes à réaliser de 2019 reportés sur 2020 compte-tenu de la hausse du volume d'activité en 2019.

La liste détaillée des postes de dépenses est annexée à la présente note.

4. Section Recettes d'Investissement

SDEV	ANNEE 2019		ANNEE 2020	Evolution 2020/2019	
	Budget voté	Compte Administratif	Budget Primitif		
BUDGET PRIMITIF					
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
024 Produits des cessions d'immobilisations	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 400,00 €	2400,00%
10 Dotations fonds divers et réserves	3 557 792,88 €	3 564 977,42 €	7 543 350,21 €	3 985 557,33 €	112,02%
13 Subvention d'investissement	15 366 454,30 €	6 089 881,74 €	18 726 572,56 €	3 360 118,26 €	21,87%
23 Immobilisations en cours	0,00 €	20 099,70 €	0,00 €	0,00 €	
27 Autres immobilisation financières	3 335 397,36 €	1 313 716,26 €	3 708 635,63 €	373 238,27 €	11,19%
RECETTES REELLES	22 262 044,54 €	10 988 675,12 €	29 978 558,40 €	7 716 513,86 €	34,66%
19 Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00 €	2 400,00 €	0,00 €	0,00 €	
28 Amortissement des immobilisations	770 000,00 €	768 112,86 €	1 211 000,00 €	441 000,00 €	57,27%
041 Opérations patrimoniales	1 736 333,33 €	1 313 716,26 €	1 733 333,33 €	-3 000,00 €	-0,17%
RECETTES D'ORDRE	2 506 333,33 €	2 084 229,12 €	2 944 333,33 €	438 000,00 €	17,48%
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 768 377,87 €	13 072 904,24 €	32 922 891,73 €	8 154 513,86 €	32,92%
021 Virement de la section de fonctionnement	10 642 969,75 €	0,00 €	7 367 954,76 €	-3 275 014,99 €	-30,77%

Les recettes réelles attendues en 2020 se montent à **29 978 558,40 €**, en forte augmentation par rapport à 2019 (**+ 7 716 513,86 €**, soit **+ 34,66 %**)

Les principales recettes prévues sont les suivantes :

- **Chapitre 10 : + 3 985 557,33 €** sur les dotations fonds divers et réserves (prévu 7 543 350,21 €). Il s'agit, d'une part, de l'excédent de fonctionnement capitalisé (**6 853 350,21 €** contre 2 877 792,88 € en 2019) pour couvrir les déficits de la section d'investissement et des restes à réaliser de l'exercice 2019, et d'autre part, du remboursement escompté de la part du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) (**690 000 €**).
- **Chapitre 13 : + 3 360 118,26 €** sur les subventions d'investissement (prévu 18 726 572,56 €). Il s'agit là des subventions versées par le Département, le FACE (pour les extensions, enfouissements, extensions, sécurisations, renforcements), ENEDIS (Environnement et Cadre de Vie), les participations des Communes et la Part Couverte par le Tarif (le TURPE couvre une partie des travaux de raccordement).

Il est attendu des recettes supplémentaires de la part du **Département**, car cette entité, au-delà du financement habituel apporté aux projets en éclairage public, doit financer de nouveau les projets d'électrification en 2020 (ce qui n'était plus le cas depuis 2016).

Par ailleurs, si l'on peut envisager une stabilité des subventions de la part de l'**Etat** (FACE) et d'**ENEDIS** (Environnement et cadre de Vie), les **participations des communes** et la **Part Couverte par le Tarif** devraient être en augmentation corrélativement à la hausse des travaux d'investissement réalisés.

- **Chapitre 27 : + 373 238,27 €** sur les autres immobilisations financières (prévu 3 708 635,63 €).
Il s'agit de remboursements de TVA perçus de la part d'ENEDIS sur les travaux exécutés.
Sont ainsi inscrits les **1 975 302,30 € de restes à réaliser 2019** auxquels s'ajoute le montant de TVA attendu corrélativement au montant de crédits nouveaux inscrits pour les travaux sur le réseau d'électricité (10 400 000 € TTC, soit **1 733 333,33 €** de TVA).

La liste détaillée des postes de recettes est annexée à la présente note.

En résumé, la section d'investissement du budget primitif 2020 est en équilibre à **40 290 846,49 €** par bénéfice du virement de la section de fonctionnement d'un montant de 7 367 954,76 € et de dotations aux amortissements pour 1 211 000,00 €.

Aucun emprunt n'est inscrit, les ressources propres du Syndicat sont suffisantes pour assurer l'équilibre.

Les recettes d'ordre correspondent à la fois aux amortissements des immobilisations (1 211 000 €) et aux opérations de régularisation de récupération de TVA (1 733 333,33 €) sur les dépenses engagées par le Syndicat en qualité de maître d'ouvrage sur le réseau électrique.

Ainsi, les soldes s'établissent comme suit :

- Recettes :		
▪ Section de Fonctionnement :		11 550 654,76 €
▪ Section d'Investissement :		40 290 846,49 €
- Dépenses :		
▪ Section de Fonctionnement :		11 550 654,76 €
▪ Section d'Investissement :		40 290 846,49 €